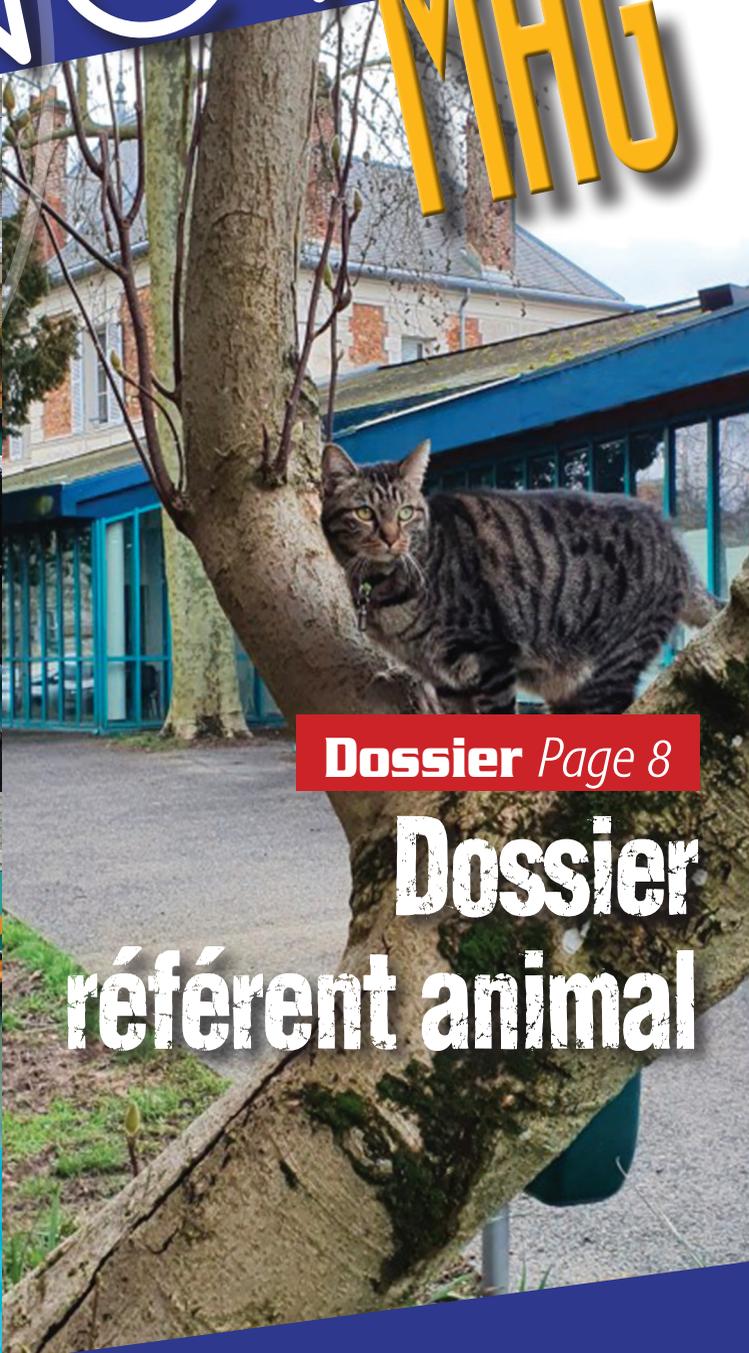


QUINCY MAG'



Dossier *Page 8*

**Dossier
référent animal**



**Christine GARNIER**

Maire de Quincy-sous-Sénart

UN BUDGET PRUDENT POUR PRESERVER LES INVESTISSEMENTS

La pandémie persistante de COVID-19 a impacté les dépenses de la ville, mais aussi les recettes de fonctionnement.

Pour tenir compte du contexte toujours incertain de la situation sanitaire, c'est donc un principe de prudence qui a guidé l'élaboration du budget primitif 2021 de la commune, adopté le 17 février dernier par le Conseil municipal.

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans un effort de gestion pour assurer une maîtrise des dépenses courantes tout en conservant une capacité d'investissement pour réaliser les projets envisagés. Ce sera encore le cas cette année !

Malgré des dépenses structurelles toujours en hausse (énergie, normes réglementaires, masse salariale...), les finances de la commune permettront de maintenir la qualité de service public attendue par les habitants. Quant aux investissements programmés, ils seront garantis par l'auto-financement, issu des marges dégagées sur le précédent budget, mais aussi par du co-financement, à travers des subventions, et par un recours modéré à l'emprunt.

A noter que l'encours de la dette par habitant, au 31 décembre 2020 à Quincy, est à ce jour de 584 € en comparaison avec les 843 € pour la moyenne des villes de même strate.

**C'est cette année que devraient débiter la réalisation de deux importantes opérations pour la ville :
La création d'un Multi-accueil et celle d'un Centre Technique Municipal.**

- Le futur Multi-accueil :

D'une capacité de 68 places (40 berceaux en accueil collectif et 28 en accueil familial), il sera implanté rue de la Fontaine Cornaille. Il remplacera la structure actuelle, située dans le parc du groupe scolaire Fontaine Cornaille, qui bénéficie d'un agrément pour 20 enfants seulement.

Les anciens locaux seront conservés pour la création future d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Ces nouvelles structures sont actées dans la cadre du Contrat Enfant Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Le Centre Technique Municipal :

Ce nouveau bâtiment situé derrière la mairie viendra remplacer les installations existantes, devenues obsolètes, fortement énergivores et totalement inadaptées aux besoins actuels.

Cette opération s'inscrit dans une démarche exemplaire au titre de la protection de l'environnement, ce qui permet également un co-financement important de la part du Département et de la Région.

Vous trouverez ci-après le schéma du budget communal 2021 avec les principaux investissements chiffrés.

Christine GARNIER

Maire

Fidèlement

BUDGET COMMUNAL 2021

Fonctionnement

- ✓ **Impôts et taxes :**
 - impôts locaux
 - taxes sur électricité, publicité, mutations
- ✓ **Produits des services :**
 - prestations enfance, occupation du domaine public
- ✓ **Dotations et participations :**
 - dotations de l'Etat
 - Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses de Fonct.
 - Subventions Région, Département, CAF

Investissement

- ✓ **Subventions d'équipement :**
 - Etat - Région - Département
- ✓ **Ressources propres :**
 - Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses d'inv.
 - Taxe d'aménagement
- ✓ **Amortissements**
- ✓ **Emprunt**
- ✓ **Excédent de la section de fonctionnement de l'année précédente (autofinancement)**



10 036 360 €

5 838 971 €



- ✓ **Salaires du personnel communal**
- ✓ **Entretien de la ville :**
 - voirie, bâtiments, espaces verts
- ✓ **Subventions aux associations**
- ✓ **Fluides :**
 - électricité, eau, gaz...
- ✓ **Services à la population :**
 - petite enfance, enfance, jeunesse
 - 3ème âge, administration, animations culturelles, sportives...



- ✓ **Emprunts**
- ✓ **Construction d'équipements**
- ✓ **Réfection de voirie**
- ✓ **Travaux dans les bâtiments communaux**
- ✓ **Equipements sportifs**
- ✓ **Vidéoprotection...**





CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



MULTI-ACCUEIL

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2021

CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL

Coût : 1 700 000 € HT

Cofinancé par le Département (454 869 €), la Région (500 095,44),
la Caisse d'Allocations Familiales (400 000 € environ)

Cet équipement d'une capacité de 68 places (40 places en accueil collectif
et 28 places en accueil familial) sera construit rue de la Fontaine Cornaille.

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Coût : 1 200 000 € HT

Cofinancé par le Département (342 940 €), le Région. (500 000 €)

TRAVAUX DANS LES ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Coût : 337 210 € HT

(peintures, sols, mobilier, clôtures, informatique...)

REFECTION DE VOIRIE

Coût : 580 600 € HT

INFORMATIQUE

Coût : 15 000 € HT

(déploiement d'un plan pluriannuel d'investissement en matériel informatique mobile,
dans la perspective de la formalisation de procédures de télétravail).

EQUIPEMENT SPORTIF

Coût : 91 300 € HT

VIDEOPROTECTION

Coût : 120 000 €

Des études de faisabilité pour l'implantation d'une maison de santé et pour la refonte des services d'accueil de la mairie sont également prévues.

CONCOURS jardins et balcons biodivers

La ville organise, pour la première fois, un concours pour valoriser les jardins et balcons qui présentent un intérêt pour la biodiversité et qui respectent l'environnement :
"le concours des jardins et balcons biodivers".

Ce concours est l'occasion de mener de nombreuses actions de sensibilisations en lien avec les partenaires locaux pour promouvoir la biodiversité et les éco-gestes quotidiens dans les espaces privés.

Favoriser la biodiversité dans les jardins et les balcons, est un enjeu que nous devons tous porter !

Pour y arriver, nous invitons tous les habitants à cultiver leurs jardins et balcons de manière éco-responsable.

Vous pensez disposer d'un jardin ou balcon qui préserve la biodiversité ?

Remplissez le bulletin joint ci-dessous et envoyez-le par mail à : virginie.haezebrouck@mairie-quincy-sous-senart.fr, ou demandez un bulletin papier à l'accueil de la mairie, remplissez-le et mettez-le dans l'urne prévue à cet effet.

Si votre jardin ou balcon remplit les conditions, votre candidature sera présélectionnée et vous bénéficierez d'une visite/diagnostic par un expert botaniste. Celui-ci évaluera chaque jardin selon les critères suivants :

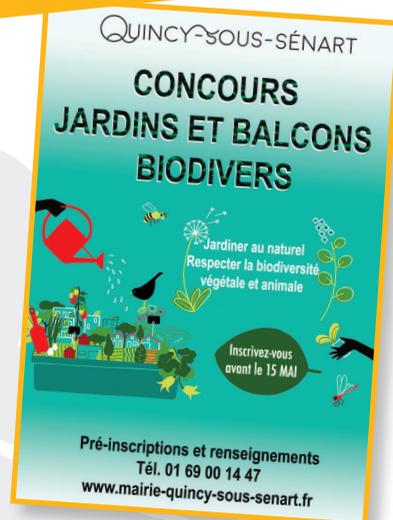
- ✓ La place réservée à la biodiversité, aux espèces et aux milieux ;
- ✓ L'approche globale du jardinage pratiquée respectueuse de l'environnement ;
- ✓ La qualité paysagère des aménagements, des plantations et de la flore spontanée favorable à la biodiversité ;
- ✓ l'insertion du jardin dans son contexte paysager et écologique.

Date limite du dépôt des candidatures : 15 mai 2021

Pour information : Evaluation des dossiers entre le 15 mai et 4 juin 2021.

Visite des jardins sélectionnés le 5 juin 2021 pour la journée mondiale de l'environnement.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.mairie-quincy-sous-senart.fr



TRAVAUX stade

Après la réfection complète du terrain d'honneur, réengazonné et équipé d'un arrosage automatique, le stade vient d'être équipé d'une nouvelle lice. Par la suite, des travaux de réfection du stade annexe situé rue Jean Jaurès vont être entrepris.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2021

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE aux associations :

75 715 € de subventions dont 61 465€ aux associations sportives et 14 250€ aux associations culturelles.

En raison des difficultés rencontrées par les associations dans leur fonctionnement liées à la crise sanitaire, la ville a souhaité les soutenir et maintenir le budget jusqu'alors alloué.

JEUNESSE

L'ESPACE JEUNESSE 16-25 EST OUVERT !

LE LOCAL

Situé au 3 rue de la Gare, l'équipe vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

C'est un lieu convivial d'animations, d'échanges, de ressources et d'initiatives citoyennes !

La structure a pour mission :

- d'accompagner les jeunes dans leurs projets collectifs ou individuels,
- de les informer sur tous les sujets qui les concernent,
- de développer leur créativité.

C'est un espace de travail partagé (accès Internet, ordinateurs), de documentation et de convivialité. Des ateliers seront proposés toutes les semaines, avec des temps forts pendant les vacances scolaires.

La programmation sera construite avec et pour les jeunes Quincéens.

C'est un lieu de départ pour leurs projets et leurs envies.

Le service accueille des stagiaires. Prochainement, deux jeunes Quincéens effectueront leur stage dans le cadre de leurs études.

Le conseil municipal et les **services de la ville** présentent à nouveau leurs sincères condoléances à la **famille de TOUMANI**, décédé le 23 février dernier. La municipalité confirme sa solidarité et continuera à soutenir tous les habitants.

LES CHANTIERS éducatifs

Opportunité de mise en situation de travail, les chantiers éducatifs ont 3 objectifs :

- la socialisation en permettant aux jeunes d'être rémunérés en effectuant un travail reconnu ;
- l'insertion dans le monde du travail avec la notion de contrat ;
- l'éducation avec une approche centrée sur le comportement et la reconnaissance des « savoirs être ».



ESPACE JEUNESSE 16-25 ANS

Ouvert du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. : 01.78.84.04.04

espacejeunesse@mairie-quincy-sous-senart.fr



L'ESPACE 16/25 C'EST AUSSI

- Des permanences de la Mission Locale
- Une aide au permis de conduire (CCAS)

Comment contacter

le service jeunesse 16-25 ans :

Tel : 01.78.84.04.04

Courriel : espacejeunesse@mairie-quincy-sous-senart.fr

Instagram : [servicejeunesse.quincy91](https://www.instagram.com/servicejeunesse.quincy91)



BAFA citoyen

Formation théorique

Destiné aux Quincéens âgés de 17 à 25 ans, cette session organisée par le service jeunesse de la commune avait lieu du samedi 13 au samedi 20 février 2021.

Au total, 12 Quincéens se sont inscrits à la formation.

En contrepartie d'une prise en charge à hauteur de 65% par la collectivité, les jeunes s'engagent à effectuer 25 heures de bénévolat.

Au delà des apports réglementaires, le BAFA citoyen permet également de découvrir ses potentiels à travers la réalisation de ces heures bénévoles au service d'une association ou de l'intérêt général.



Le BAFA

Une formation en 3 parties :

- Formation théorique de 8 jours
- Stage pratique de 14 jours
- Formation d'approfondissement de 6 jours

Les avantages :

- L'accompagnement individuel tout au long de la formation validant le brevet.
- réalisation du stage d'approfondissement au cours de la même année.
- une prise en charge à hauteur de 65% par la commune.

BOURSE aux projets des jeunes

Suite à la création, en septembre dernier, d'un fonds d'urgence pour les quartiers, la commune a répondu à l'appel à projet de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, afin de se voir dotée d'une subvention.

Le dispositif lancé depuis le 1^{er} mars, va permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de se projeter et de construire un projet d'avenir.

PORTRAIT de Quentin CHAIGNAUD

Ce jeune Quincéen a remporté le prix « coup de cœur » du « PRIX CITOYEN 2020 » organisé par le Conseil Départemental. Ce prix a pour objectif de récompenser et de mettre en lumière les initiatives citoyennes des jeunes de 16 à 25 ans, au bénéfice des autres.

Etudiant à l'université d'Evry, Quentin a créé l'application « Cocon » permettant à des élèves, des parents ou des professeurs, victimes de harcèlement dans le milieu scolaire, d'échanger de façon anonyme.



Dossier référent animal



UNE ELUE chargée du bien-être animal

Une élue référente animal – Qu'est ce que c'est ?

Christine GARNIER, a décidé, pour son second mandat, de désigner un élu référent animal et a donné délégation à Brigitte HERVY.

La question du bien-être animal et de la lutte contre la maltraitance a pris une place importante dans la conscience de la population.

Il faut admettre que pour une petite commune, il est souvent

difficile de gérer, d'une part, les situations d'animaux en détresse (maltraitance, abandons, disparitions, ...) et d'autre part, les comportements parfois peu respectueux de certains maîtres.

Très sensible à la condition animale, le référent a élaboré un programme à parfaire, axé notamment sur la protection et l'information et qui sera enrichi tout au long de la mandature 2020-2026.

LA GESTION COMMUNALE DES ANIMAUX TROUVÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire a des responsabilités et des obligations relatives aux animaux errants, aux fourrières et à la gestion de l'animal en ville.

L'animal errant, en divagation ou perdu doit être amené jusqu'à la mairie. Celle-ci dispose d'un lecteur de puce électronique pour pouvoir identifier l'animal et retrouver son propriétaire (si le fichier ICAD est à jour d'où l'importance d'y veiller) avant de contacter la fourrière.

Une fois identifié, l'animal est rendu à son propriétaire. La ville dispose également d'un chenil permettant d'accueillir et de nourrir l'animal errant jusqu'à sa restitution.

Si le propriétaire reste inconnu, l'animal sera confié à la fourrière qui tentera de retrouver le propriétaire et pourra le garder jusqu'à 8 jours.

Le Maire doit aussi assurer la prise en charge de l'animal en dehors des périodes ou horaires d'ouverture de la fourrière désignée.



FAVORISER UNE BONNE ENTENTE ENTRE LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX ET LES AUTRES HABITANTS

La ville s'accommode parfaitement de la présence de nos amis les chiens à condition de respecter certaines règles :

N° 1 - Les propriétaires doivent les tenir en laisse, voire, pour les chiens dangereux, les museler au contact du public.

N° 2 - Les propriétaires doivent aussi respecter la plus élémentaire des règles d'hygiène en ramassant les déjections de leur animal, c'est pourquoi la ville a mis en place 11 distributeurs de sacs et des poubelles aux endroits suivants :

- Square de la 2^{ème} DB
- Entrée du parc de loisirs
- Rue des Tamaris
- Groupe scolaire Fontaine Cornaille- Ecole St Exupéry
- Rue de Brunoy
- Place du marché
- Parc de la Maison verte

L'arrêté municipal du 25 septembre 2019 rappelle dans son article 2 que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants, les parcs ainsi que dans l'enceinte des jardins familiaux et ce par mesure d'hygiène publique. Le non respect de cet arrêté est passible d'amendes.



QUINCY ANIMAUX

Le groupe Facebook « QUINCY ANIMAUX » a pour vocation première d'aider les animaux et les propriétaires. C'est un groupe d'entraide entre les membres qui y postent principalement, des annonces d'animaux de toutes espèces, perdus ou trouvés à Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-Ville et Varennes Jarcy. On peut aussi y trouver des informations et astuces concernant nos chers animaux.

Les associations de ces communes sont également les bienvenues pour partager et communiquer sur leurs animaux à placer ou sur leurs recherches de familles d'accueil.

Enfin, certains professionnels de la filière animale tels que toiletteur, catsitter (gardes de chats), et assistant vétérinaire, proposent leurs services et présentent leur métier.

LA GESTION DES CHATS LIBRES

Un chat libre est un chat errant vivant en groupe dans les lieux publics d'une commune.

Les chats « nomades » sont des dératiseurs naturels mais leur prolifération peut poser problème sachant qu'une chatte peut donner naissance à 12 chatons par an qui engendreront à leur tour et c'est ainsi que l'on peut arriver à 144 naissances dès la deuxième année. Dans le cadre de ses prérogatives, le Maire peut décider d'une gestion « durable » des populations de chats dits « libres ».

Cette gestion comprend les étapes suivantes :

Capture des chats, Identification au nom de la commune ou d'une association, Stérilisation, Relâchement sur le lieu de capture.

Ce projet est à étudier dès que possible avec l'appui d'associations et d'habitants qui sont les bienvenus pour notamment localiser les lieux où vivent des chats libres sur notre commune.

Le « Label régional ville amie des animaux »

Ce label récompense les communes pour leurs réalisations menées en faveur de la place de l'animal et du respect de son bien-être.

La ville a concouru fin 2020 au nouveau « Label régional ville amie des animaux » et a obtenu les encouragements du jury pour poursuivre sa candidature.



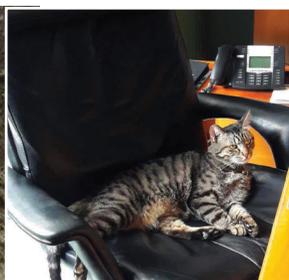
Dossier référent animal

LOI EN COURS DE VOTE

Une loi visant à lutter contre la maltraitance animale a été adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture le 29 janvier 2021. Le texte sera prochainement présenté aux Sénateurs qui devront voter ce texte pour que ces propositions soient adoptées définitivement.

À titre d'exemple, voici quelques avancées possibles :

- Durcissement des sanctions pour maltraitance animale et répression de la zoopornographie.
- Interdiction progressive de la détention d'animaux sauvages dans les cirques itinérants.
- Mise en place d'un "certificat d'engagement et de connaissance" pour les futurs propriétaires d'un animal de compagnie et pour tout détenteur d'équidés.
- Interdiction de la vente de chats et de chiens en animalerie à l'horizon 2024



Tigrou adopté en Juin 2014 par la commune est devenu la mascotte des services municipaux

L'IMPORTANCE DU LIEN

entre l'homme et l'animal

Les habitants ayant la possibilité de posséder et/ou de s'intéresser à nos amis les animaux, leurs attribuent un rôle essentiel dans de nombreux domaines :

- rôle favorable à la santé et au bien-être physique lors des promenades quotidiennes,
- rôle affectif pour les personnes vivant seules en rompant l'isolement et en apportant une compagnie stimulante,
- rôle éducatif pour les enfants par l'apprentissage des responsabilités,

- rôle social pour les personnes âgées, leur animal étant souvent leur dernier compagnon fidèle et rassurant leur apportant du bien-être,
- rôle thérapeutique pour lutter contre le mauvais stress avec, à titre d'exemple, le ronronnement des chats en basse fréquence qui apaise (ronronthérapie)...

Ces relations entre un individu et un animal montrent toute leur force en ces périodes troublées de pandémie.

En conclusion, votre commune souhaite développer des actions pour promouvoir le bien-être animal, tant pour les animaux de compagnie que pour les animaux présents dans la nature, tout en favorisant l'adhésion de ses habitants à cette cause.

QUELQUES NUMÉROS UTILES

Si vous êtes témoin d'un acte de cruauté sur la voie publique envers un animal, composez le 17 ou contactez une association :

- Fondation 30 millions d'amis au **01 56 59 04 44**
- Association Stéphane LAMART au **01 44 75 00 47**
ou **07 81 95 10 79**

- Fondation Brigitte BARDOT au **01 45 05 14 60**
- Société Protectrice des Animaux au **01 43 80 40 66**



retour en images

DU 15 AU 26 FEVRIER

Vacances aux accueils de loisirs et à passerelle jeunes

Photos 1 et 2 : ateliers culinaires aux accueils de loisirs élémentaires : les enfants adorent mettre la main à la pâte !

Photos 3 - 4 et 5 : broderie sur tambours, Grand jeu Among Us ou encore évènement foot dans le noir... pour les 11/15 ans à Passerelle Jeunes,



1



2



3



4



5



DU 7 AU 27 MARS

Exposition femmes 2.0

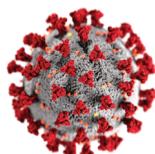
Autour d'une exposition d'artistes 100% féminine (peinture, sculpture, poésie) de nombreux échanges et animations ont eu lieu. L'exposition a été déclinée en digital dès le 8 mars sur la chaîne YouTube de la mairie,  mairie de Quincy-sous-Sénart toujours visible.



retour en images

28 JANVIER

Dépistage covid salle Mère Marie PIA



Le jeudi 28 janvier avait lieu le dépistage COVID-19 à la salle Mère Marie PIA, organisé par le Conseil Départemental de l'Essonne.

Un grand nombre de participants dont Mme le Maire qui nous aura montré l'exemple !

Au total plus de 48 personnes se sont présentées pour être dépistées, dont 4 personnes COVID-19 positif.

3 FEVRIER

Projet demos : remise des instruments



Projet initié par la Philharmonie de Paris et porté par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) propulse l'art de la pratique musicale à destination des jeunes de 7 à 12 ans grâce à un enrichissant projet sur 3 ans !

C'est à cette occasion que les 15 enfants inscrits au projet ont reçu, le mercredi 3 février et pour une durée de 3 ans, un violon, un alto ou un violoncelle, instrument qu'ils devront apporter à chaque cours et dont ils devront prendre soin. Pour en savoir plus sur Démos, consultez la rubrique Actualité de notre site www.mairie-quincy-sous-senart.fr



DU 1ER AU 15 FEVRIER

Une quinzaine de l'environnement sous le signe de la diversité



Et si nos déchets devenaient des œuvres d'art ?

C'est ce que nous aura démontré Cicia HARTMANN, artiste plasticienne, qui dénonce l'invasion plastique.

Jardinières de fleurs en bouchons sur la façade de la mairie, fresques créatives réalisées avec les 125 enfants de CE1-CE2 puis exposées dans le hall de la mairie pour agrémenter l'exposition sur la biodiversité en partenariat avec le SYAGE.

Une animation sur le marché a eu lieu également le 6 février

avec la collecte de bouchons et des ateliers sur place. Un spectacle « Au fil des saisons » a été diffusé sur le site de la ville ainsi que dans toutes les écoles de la commune.

Pour finir, un concours des jardins et balcons biodivers a été lancé, retrouvez toutes les informations sur le site www.mairie-quincy-sous-senart.fr





commerces



LE CLASSICO BARBERSHOP

16 rue des 2 Communes
Tél. : 09 71 51 42 58

BEL AMI

10, rue de Boissy Saint-Léger
Tél. : 01 69 42 53 40

CAP'TIFFS COIFFURE

33 rue de Boissy Saint-Léger

LES BARBIERS-COIFFEURS

Tous les barbiers sont coiffeurs, mais tous les coiffeurs ne sont pas barbiers !

Ils sont trois, à avoir pour profession Barbier-Coiffeur.

Avez-vous déjà confié votre barbe à un barbier professionnel ? Vrai moment de détente, pour chouchouter vos barbes mais aussi vos cheveux !

Restauration

OUVERTURE DU RA VA NA

Restaurant de spécialités indiennes et sri lankaises

8 bis, rue de Combs-la-Ville
Tél. 09 83 68 17 26/ 07 49 45 09 87

Venez découvrir le mariage culinaire de deux cultures, la gastronomie tamoule faite maison dans un cadre raffiné et dépayçant. Cette entreprise familiale vous propose en attendant la réouverture des restaurants, des plats à emporter et de la livraison à domicile en passant par Uber ou Just Eat midi et soir.



Ouverture fin mars

PROCHAINEMENT

" LA PETITE LUSITANA "

Épicerie fine - Produits méditerranéens
27, rue de Brunoy - Tel. 06 63 11 69 17

NOUVEL ARTISAN

JL ELEC

Electricité générale
Rue du Docteur Vigner - Tel. 06 63 11 69 17



infos ■ CARNET

ILS SONT NÉS

- Jaswik AMIRTHALINGAM, le 20/10/20
- Jade-Maylee CACIQUE, le 20/10/20
- Shanna MARTINHO, le 22/10/20
- Rafaël FOUBERT DE PALLIERES, le 02/11/20
- Tidjany-Cheick DIABY, le 15/11/20
- Léonard LAPLACE, le 19/11/20
- Mellina BEN YOUNES, le 27/11/20
- Sruthika SATKUNAN, le 28/11/20
- Francisco LAUREANO CARVALHO, le 02/12/20
- Lilou LOPES PETIT, le 03/12/20
- Thaïs MAJOREL, le 05/12/20
- Gabrielle NZINGHA MAKAYA ÉTHÉ, le 06/12/20
- Ilyès SAADI, le 15/12/20
- Ahaana VAITHILINGAM, le 18/12/20
- Andrea PEREIRA POLITINI, le 21/12/20
- Lou GELLÉ MELAC, le 23/12/20
- Imrane ELHERD, le 25/12/20

- Evan dos SANTOS, le 31/12/20
- Jules DELESTAN, le 06/01/21
- Kalim YOUNOUSSA, le 08/01/21
- Sienna COENEN, le 08/01/21
- Isaac BA, le 08/01/21
- Lyana ALVES DE JESUS, le 25/01/21
- Ines CRANTEA, le 27/01/21
- Kingsley MOLIERE, le 30/01/21

ILS SE SONT DIT OUI

- Sandrine MARQUES et Dano MAGA, le 24/10/20
- Céline DA COSTA PEREIRA et Sidney OSSOUHO, le 12/11/20
- Lina ADACEN et Sripathy KENGATHARAN, le 30/01/21

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Dominique RICHARD veuve DUPRAZ, le 21/09/20 (70 ans)
- Alexandre DAMOUR, le 19/10/20 (45 ans)
- Colette GEFFROY, le 25/10/20 (97 ans)
- Nicole GAILLAULT veuve GATEAU, le 30/10/20 (84 ans)
- Guillemette de la ROQUE, le 06/11/20 (94 ans)
- Odetta DUPIN veuve BELOT, le 06/11/20 (96 ans)

- Fred MIRALIKAN, le 13/11/20 (64 ans)
- Mbala KIMBONDO, le 15/11/20 (57 ans)
- Frederico FRIAS MONTEIRO, le 15/11/20 (59 ans)
- Martine BERNEISE, veuve MANCEAU, le 15/11/20 (67 ans)
- Séverine HAAR, le 16/11/20 (44 ans)
- Joseph RUSSO, le 19/11/20 (89 ans)
- Jacques LABBÉ, le 20/11/20 (81 ans)
- Madeleine RIFFAUD, veuve ROBINET, le 25/11/20 (92 ans)
- Jeannine MATICHARD veuve MELMOUX, le 26/11/20 (95 ans)
- Jacques AUGER, le 28/11/20 (91 ans)
- Marie-Jeanne SWERZEYNSKI veuve WIERZBA, le 29/11/20 (89 ans)
- Gisèle FERRER veuve GILABEL, le 30/11/20 (91 ans)
- Philippe BOUTIGNY, le 11/12/20 (63 ans)
- Louis GAUTIER, le 23/12/20 (85 ans)
- Jean CHAUMERET, le 29/12/20 (68 ans)
- Christian LENOIR, le 06/01/21 (77 ans)
- Renée GUERBÉ, veuve VIENNE, le 07/01/21 (87 ans)
- Marcelle SIBY, épouse ROY, le 20/01/21 (88 ans)
- Jeannine de VILLEMANDY de la MESNIERE, le 22/01/21 (100 ans)
- Luciana PEREA LACUEVA veuve HERNANDEZ MARTINEZ, le 26/01/21 (102 ans)
- Françoise TABARY, veuve TABARY, le 28/01/21 (84 ans)

TELETHON 2020

5 302,60 € ont été récoltés pour cette année 2020 !



Ce résultat est magnifique et inespéré au vu du contexte sanitaire. Il a été possible grâce à la mobilisation exceptionnelle de quelques associations Quincéennes.

Merci aux associations qui se sont « réinventées » pour faire vivre ce 21^{ème} Téléthon :

So swing (spectacle virtuel), **Battement de Choeur** (cagnotte), **La parenthèse** (vente au marché), **L'ASRQ** (Randonnée), **le Lycée des Frères MOREAU** (au Lycée),

"Activ au cœur des quartiers" (marché) et la **Prévention spécialisée VYVS**.

Et à tous les bénévoles qui ont su créer, préparer, vendre (crêpes, gâteaux, tricotages...).

2021 sera encore plus belle !

PEINTURE & CO

L'association Peinture & co propose différentes activités artistiques :

Dessin – peinture : cours et stages destinés aux adultes désireux d'apprendre ou de se perfectionner dans les différentes techniques de graphisme et de couleur.

Dessin – détente : atelier de dessin décoratif pour créer en toute simplicité. Cette méthode, basée sur le calme et la concentration, apporte bien-être et lâcher prise.

Stages d'arts plastiques pour les enfants pendant les vacances scolaires : dessin, peinture, sculpture, découverte d'artistes...

Animations d'ateliers périscolaires avec l'accueil de loisirs dans les écoles.

Pour tout renseignements :

peintureandco@free.fr / 06 14 17 74 71

Vous pouvez également visiter le site :

peinture-and-co.wixsite.com/cours

Alors, à vos pinceaux !



ENVY

L'Elan Nautique Val d'Yerres (ENVY) est une association qui propose la pratique du triathlon et/ou de la natation pour tous. Que vous soyez sportif acharné ou débutant, il y en a pour tous les publics.

Le triathlon s'adresse aux enfants dès 6 ans. Ils peuvent ainsi apprendre à nager tout en s'entraînant à la pratique du vélo et de la course à pied de façon ludique.

Les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés dans

une ambiance conviviale.

L'ENVY propose également des cours de natation adultes et enfants ainsi que des cours d'aquagym.

A l'ENVY il y en a pour toutes les envies !!!



« Le stationnement, c'est compliqué ! »

Depuis de nombreuses années, la crise du logement, qui touche particulièrement les plus démunis et la classe moyenne de notre société, a incité les gouvernements successifs à prendre des mesures drastiques pour que les collectivités de la région parisienne permettent la densification résidentielle des secteurs déjà consacrés à l'habitat. La loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbain*) du 13 décembre 2000 a également imposé aux communes urbaines des territoires tendus de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Depuis les différentes réformes, ce seuil minimum est porté à 25 % du parc de résidences principales. Quincy ne fait pas exception à la règle et a dû s'adapter pour répondre à ces exigences, qui sont souvent mal perçues socialement car elles modifient l'environnement et apportent des nuisances, dont celles liées au stationnement. Mais l'urbanisation n'est pas seule responsable de ces questionnements car, paradoxalement, **c'est l'augmentation importante du nombre de véhicules par foyer qui induit le plus grand**

déficit d'offre privée, notamment dans les quartiers résidentiels.

En effet, de nombreuses habitations principales ont été construites bien avant la croissance automobile et les règles d'urbanisme. Les espaces privés disponibles (*garage et/ou emplacement aménagé*) ne suffisent pas à absorber les besoins actuels. C'est donc souvent les rues qui répondent aux nécessités de stationnement des voitures des riverains.

Notre Plan Local d'Urbanisme en vigueur n'autorise plus la création de logement individuel sans 2 aires de stationnement sur le terrain. Pour les immeubles, l'exigence est de 1 à 1,8 place par appartement selon le nombre de pièces, réduite à 1 seule par la loi pour des logements sociaux.

Si la ville peut offrir des places réglementées en centre-ville, elle ne peut guère en installer dans les quartiers résidentiels car les ménages trouvent un certain avantage à se garer gratuitement dans la rue, et réagissent vivement à la moindre contrariété qui les empêche de stationner à proximité immédiate de leur logement.

Mais il est bon de rappeler que **le stationnement**

sur voie devant son habitat n'est pas un droit d'usage comme semble le penser certain, et que le fait de payer des impôts locaux n'assure pas implicitement la possibilité de garer son véhicule devant chez soi. Ceci engendre parfois des conflits de voisinage qu'il est difficile de résoudre car l'espace public est déjà fortement annexé au nom de la recherche de proximité.

Pourtant quelques règles citoyennes pourraient faciliter le quotidien de tous :

- ✓ **Rentrer systématiquement ses véhicules sur son terrain lorsqu'on est en pavillon ;**
- ✓ **Marcher un peu en se garant sur un parking public ou dans la rue voisine ;**
- ✓ **Stationner sur sa place réservée quand on habite dans un collectif ;**
- ✓ **Louer un espace non utilisé par son propriétaire ;**
- ✓ **Limiter le stationnement en continu sur un même emplacement ;**
- ✓ **Respecter la réglementation pour éviter toute verbalisation !**

Le groupe majoritaire Quincy Tous Ensemble

QUINCY AUTREMENT Agir à vos côtés

Nous adressons nos condoléances et notre soutien à la famille de Toumani.

La multiplication des affrontements, le très jeune âge des protagonistes et la tendance à la provincialisation du phénomène qui s'étend à des rixes entre jeunes non liées à des quartiers et développant via les réseaux sociaux des rivalités pour des motifs divers interroge notre capacité collective à construire des stratégies d'intervention appropriées face au phénomène de violence collective dans l'espace public.

Parler des violences, de ce qui est en jeu au plan émotionnel, par quoi elles sont suscitées, là où elles peuvent conduire, en particulier la mort, est un enjeu de la prévention de la délinquance. Parler avec les jeunes de façon collective des violences dans leurs diversités, au processus qu'elles engendrent, permet une prise de conscience des jeunes. De la même façon que nous avons inventé des pédagogies concernant la déconstruction des stéréotypes, il est important de créer des pédagogies permettant de prendre conscience que ces violences collectives en

groupe, à des degrés divers de gravité existent et de s'y opposer. Au même titre que nous travaillons contre le sexisme, le racisme, nous pouvons lutter contre ces violences par la prise de conscience de ce qui les génère et des processus qui les interrogent. Et arrêter l'onde de choc que provoquent ces violences sur plusieurs générations.

Une volonté politique forte au niveau national est menée. Les préfets sont appelés à mettre en œuvre un plan départemental de repérage, d'accompagnement, d'information préventive et sensibilisation des publics fragiles ainsi que des moyens d'investigation et de lutte contre les bandes.

Les enjeux doivent être abordés sous l'angle de la prévention et des actions correctives au risque de ne traiter le problème que par le spectre curatif à travers la seule action policière. Si celle-ci peut permettre de prévenir les affrontements, elle doit être complétée par l'action de la justice, de l'éducation nationale, des associations, des travailleurs sociaux, des habitants et des partenaires de la sécurité du quotidien pour assurer leur nécessaire rôle de soutien aux familles dans la difficile tâche que constitue aujourd'hui

l'éducation des enfants.

Quelques pistes de réflexion sont proposées par les maires de Quincy et Boussy, auxquelles nous adhérons même si nous regrettons que Quincy n'avance pas aussi vite que Boussy et Epinay et que notre maire n'ait pas résisté à l'envie de tader publiquement son homologue qui « s'épanche sur les plateaux de télévision » pour dénoncer, alerter et proposer et dont l'interview au Monde a sans doute accéléré la prise en main du dossier au plus niveau de l'Etat. Cette réflexion qui aurait pu rester personnelle, nous laisse imaginer le climat ambiant dans lequel les deux maires devront travailler. Notre maire devrait pourtant « ne pas être sans ignorer » que parfois c'est avec ses adversaires que l'on gagne des combats difficiles. Vos conseillers municipaux Quincy Autrement : Florian Boivert, Najia Benramdane, Latifa Djelouah, Véronique Messie.

Pour nous contacter :

quincyaurement@gmail.com



Agenda

QUINCY-SOUS-SÉNART



■ Samedi 26 mars FACEBOOK LIVE

À 18h15

Avec les comédiennes du spectacle

" Tu voulais un coup de foudre " sur les thèmes :
Le féminisme, les inégalités homme-femme,
le divorce, les réseaux sociaux...

**CENTRE
DE VACCINATION
ÉPINAY-SOUS-SENART**



■ 23 MARS et 13 AVRIL

CAFÉ POUSETTE

Lieu d'écoute et d'échanges
avec des professionnels
de la petite enfance
Renseignements et inscriptions
au 01 69 00 53 50

COVID-19
**Centre de vaccination
à la MAC d'Épinay-sous-sénart**
au 12, rue de Rocheau, 91860 Épinay-sous-Sénart

du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h30
Sur rendez-vous uniquement :
→ plus de 75 ans
→ plus de 50 ans
avec comorbidités

PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE SITE DE LA Mairie

01 60 47 85 30
www.doctolib.fr

Épinay-sous-Sénart BOUSSY QUINCY-SOUS-SÉNART



■ SAMEDI 27 MARS ANIMATION SUR LE MARCHÉ

De 8h30 à 12h30

Quizz – Bons d'achat à gagner